



DOSSIER de PRESSE

A l'issue des Assises de l'eau et dans le cadre du partenariat entre les Chambres d'agriculture (APCA) et les Entreprises de l'eau (FP2E)

pour la protection des captages d'eau potable

Luc Servant, président de la Chambre d'agriculture de Charente maritime, élu réferént gestion de l'eau pour les Chambres d'agriculture

et

Tristan Mathieu, délégué général de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E)

vous invitent

à un voyage de presse

mercredi 9 octobre 2019

à Orléans

Un engagement fort et durable des différents acteurs du territoire pour préserver la qualité de l'eau :Orléans Métropole, Chambre d'agriculture du Loiret et agriculteurs locaux, opérateur du service public d'eau potable l'Orléanaise des eaux.

Contacts presse

FP2E: laure.curien@comfluence.fr / 01 40 07 98 27

Chambres d'agriculture France : iris.roze@apca.chambagri.fr / 06 09 86 02 26





Programme mercredi 9 octobre

8h25 : Départ de Paris – Gare d'Austerlitz 9h26 : Arrivée à Orléans-Les Aubrais

Départ en bus pour Tigy

Présentation du programme de la journée, du partenariat national APCA-FP2E et échange sur les conclusions des Assises de l'eau relatives à la protection des captages d'eau Intervenants : Luc SERVANT & Tristan MATHIEU

10h30 : Arrivée sur l'exploitation de Jérôme BERGERE.

GAEC les Sapins - Route d'Ouvrouer les Champs, 45510 Tigy

Accueil Café

Présentation du dispositif historique et du cadre général de la démarche locale nouvellement étendue (volets agricole, urbain et industriel)

• Intervenante: Marie DORSO, animatrice du captage d'eau potable

11h : Visite de l'exploitation

Jérôme Bergère cultive des pommiers, poiriers, cerisiers et des fraisiers sur le bassin d'alimentation des captages. Il est engagé dans la production fruitière intégrée visant à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires pour des raisons environnementales et économiques. Pour y parvenir, Jérôme Bergère utilise des modèles de prévision des maladies, des auxiliaires de culture, recourt à la méthode de la confusion sexuelle pour lutter contre les insectes et pratique le désherbage mécanique. Il est également engagé dans des démarches de certification (GLOBAL GAP, Vergers écoresponsables) depuis 10 ans. Présentation du dispositif de bâches (filets) en cerisier pour lutter contre les mouches de la

cerise et par conséquent, limiter l'usage des traitements insecticides et fongicides.

• Intervenants : Jérôme BERGERE / Chambre d'agriculture du Loiret - description du dispositif Ecophyto et HVE

12h : Déjeuner à l'Auberge du Cheval blanc à Tigy

Présentation du partenariat local, son intérêt et son développement localement. Le fonctionnement local sera expliqué (Établissement public Loire, Orléans, métropole Chambre d'agriculture du Loiret, Suez, AELB (Agence de l'eau Loire Bretagne)

• Intervenants : Jean-Marie FORTIN, président de la Chambre d'agriculture du Loiret et Christian THOMAS vice-président d'Orléans Métropole.

13h45 Départ pour Saint-Cyr-en-Val

14h15 : visite du Comité de Développement Horticole de la Région Centre Val de Loire Domaine de Cornay 45 Saint Cyr en Val

- Les systèmes de culture horticoles permettent un recyclage des eaux de drainage limitant le transfert des matières fertilisantes et des phytosanitaires vers le milieu naturel. Ce fonctionnement permet à la fois de protéger le milieu et d'économiser des intrants (eau, engrais). Le CDHRC est une structure d'accompagnement au service de la profession horticole. Il développe et expérimente des dispositifs innovants en circuit totalement fermé tels que l'hydroponie et l'aéroponie. Il accompagne également les professionnels de la région dans la mise en œuvre de la certification environnementale des entreprises (label Plante bleue).
- Intervenante : Sophie BRESCH





15h : Départ pour l'usine de potabilisation à Orléans

Présentation du bilan de la qualité de l'eau, réalisé tous les ans dans les eaux souterraines. De nombreuses molécules sont recherchées en complément du suivi de la qualité de l'eau classique recommandé par l'Agence Régionale de Santé. Cette démarche proactive de protection du milieu permet de piloter les actions d'animation auprès des agriculteurs pour prévenir la contamination par des molécules émergentes.

15h15 – Visite de l'usine de production d'eau potable

Présentation de la filière de traitement de la qualité de l'eau

• Intervenants: Christian BLANLOEIL, Suez

16h56 : Départ d'Orléans-Les Aubrais à 16h56

18h02 : Arrivée à Paris à 18h02



LES ENTREPRISES CONTREPRISES Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau

19. Avenue de Messine - 75008 Paris - Tél : 01 53 70 13 58 fp2e@fp2e.org/www.fp2e.org

<u>Bureau</u>

Président

Frédéric VAN HEEMS

Vice-Présidents

Louis-Roch BURGARD Marie-Ange DEBON

Délégué Général

Tristan MATHIEU

Membres

Béatrice ARBELOT David COLON Loïc DARCEL Hugues D'ANTIN **Estelle GRELIER** Olivier GRUNBERG Philippe MERLIN

6 Commissions

Affaires Européennes

Dominique GÂTEL

Economique et juridique

Nicolas de SAINT-MARTIN

Prévention, Santé, Sécurité

Frédéric GOFT7

Relation consommateurs

Anne DU CREST

Scientifique et Technique

Laurent BRUNET

Sociale Paritaire

Alain TIRET

Créée en 1938, la FP2E regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence.

Ses adhérents^(*) emploient 28 000 salariés en France et 62 000 à l'étranger. Ils desservent, sur le territoire national, 44 millions d'habitants en eau potable, collectent et dépolluent les eaux usées de 35 millions de personnes.

L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différents parties prenantes, (élus, représentants des consommateurs, responsables des autorités publiques, journalistes, ONGS) un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau en France et en Europe.

A ce titre, elle est le porte-parole des opérateurs de services publics d'eau et d'assainissement sur les sujets où l'intérêt commun est engagé : qualité de l'eau, préservation des ressources, politique environnementale, gouvernance des services publics, cadre juridique et réglementaire des métiers de l'eau, aspects sociaux, attentes des consommateurs...

La Fédération se fonde sur l'expertise technique et sociétale de ses adhérents et sur leurs expériences de terrain dans la gestion des services, pour mener les analyses nécessaires et prendre position sur les questions d'actualité.

En cela, elle s'appuie sur la pratique quotidienne des opérateurs dans le pilotage des installations, la gestion de la clientèle, les relations avec les administrations locales, les associations et le monde agricole, la gestion du personnel, ainsi que sur les travaux de ses six commissions (économique et juridique, scientifique et technique, sociale, consommateurs, affaires européennes, prévention santé-sécurité) mobilisant 60 experts issus des différentes sociétés adhérentes.

Dans les assemblées européennes et internationales, la vocation de la FP2E est d'être un représentant français coordonnant notamment les réponses de la profession sur les sujets techniques, sociétaux et juridiques. La FP2E est membre d'Eureau (Union européenne des opérateurs de services d'eau et d'assainissement), de l'IWA (International Water Association), d'AquaFed (Association internationale des opérateurs privés de services d'eau potable et d'assainissement) et Amorce (Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie).

La Fédération est inscrite aux registres de transparence de la Haute Autorité de la Transparence de la Vie Publique de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de la Commission européenne.

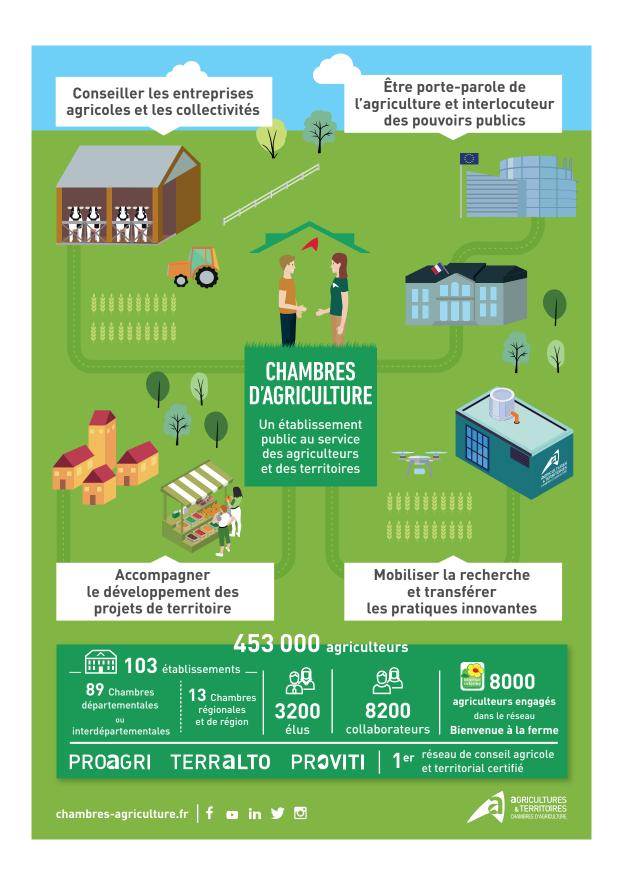
(*) Aqualter Exploitation, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez, Veolia.



Dernières publications téléchargeables sur www.fp2e.org

- Livret : Quelles solutions pour relever collectivement les défis de l'eau ?
- AQUAE nº 69 juillet 2019





LE CONTRAT TERRITORIAL DHUY

LOIRET 2016/2020

VOLET POLLUTIONS DIFFUSES

Le contrat territorial DHUY LOIRET est un programme d'actions préventives volontaires engagées pour **préserver** la qualité de l'eau sur le périmètre du SAGE VAL DHUY LOIRET.

Il est décliné en 3 volets
(Milieux aquatiques, Zones humides,
Pollutions diffuses). La Chambre
d'agriculture porte le volet pollutions
diffuses dont le but est de prévenir
tout risque de pollutions diffuses
et ponctuelles par les nitrates
et les produits phytosanitaires.



PÉRIMÈTRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DU LOIRET



L'animation du volet pollutions diffuses du Contrat territorial est mise en œuvre depuis le début de l'année 2017. Les partenaires sont :

Établissement Public Loire



Agence de l'Eau Loire Bretagne



Chambre d'Agriculture du Loiret



Région Centre-Val de Loire





Département du Loiret



Orléans Métropole



Suez Eau France



Tous les acteurs du territoire sont concernés par l'enjeu, c'est pourquoi le contrat territorial met en place des actions à destination des exploitations agricoles (toutes productions confondues), des communes, des jardineries, des particuliers et des industries.

ACTIONS AGRICOLES DU CONTRAT



Observation de l'efficacité du passage de la houe rotative sur carottes de plein champs



Démonstration de la houe rotative sur carottes de plein champs



Démonstration de la houe rotative sur mais

ACTIONS COLLECTIVES

- Des messages techniques en partenariat avec les organismes stockeurs (fertilisation, irrigation etc..).
- Des démonstrations de désherbage mécanique sur différentes productions (grandes cultures, légumes de plein champ etc...).
- Des tours de plaine spécifiques (reconnaissance des maladies, optimisation de l'irrigation etc...).
- Une journée thématique annuelle (outils agronomiques et techniques en agriculture conventionnelle et bio, diversification des productions, production de la noisette etc...).
- Des expérimentations techniques (désherbage, irrigation etc...).

ACTIONS INDIVIDUELLES

- Un accompagnement annuel technique, renouvelable tous les ans: le diagnostic d'exploitation.
- Le but est de suivre et d'accompagner l'évolution des pratiques sur plusieurs années en fonction des problématiques de l'exploitation.
- Un accompagnement sur l'état et la conformité des installations (stockage engrais, carburants, phytos, _) et forages : le diagnostic cours de ferme. L'objectif est de prévenir tout risque de pollutions ponctuelles (ce n'est en aucun cas un contrôle, c'est au contraire un moyen de vérifier si les installations sont aux normes et proposer des améliorations).

🔼 COMMUNES



Les communes sont informées des possibilités d'accompagnement technique et financier dont elles peuvent disposer pour appliquer la Loi Labbé, interdisant l'utilisation de produits phytosanitaires dans leurs espaces (à l'exception des cimetières et des terrains de sport).

🖸 JARDINERIES



Il est proposé aux jardineries de valoriser leurs propositions en termes de techniques alternatives aux produits phytosanitaires (exemple : vidéo réalisée dans le cadre du contrat).

PARTICULIERS



La cellule d'animation participe à des évènements (exemple : Foire aux Plantes d'Orléans) à destination du grand public pour communiquer sur les actions du contrat et les techniques alternatives aux produits phytosanitaires pour les jardiniers amateurs.

🔯 INDUSTRIES



Les industries présentes sur le territoire sont dans un premier temps recensées puis une réflexion sera menée sur les actions à leur proposer.

LE CONTRAT TERRITORIAL **DHUY LOIRET / VOLET** POLLUTIONS DIFFUSES Cellule d'animation

Chambre d'agriculture du Loiret 13 avenue des Droits de l'Homme 45 921 Orléans Cedex 9

Contact: Marie DORSO 07 76 16 56 91 marie.dorso@loiret.chambagri.fr





LOCALISATION

✓ Loiret, Centre

SUPERFICIE

- Ensemble de l'AAC: 6500 ha
- SAU de l'AAC: 3700 ha (57% de la surface totale)

NOMBRE D'AGRICULTEURS

√ 163 exploitants

CONTEXTE AGRICOLE

- Grandes cultures, cultures spécialisées (horticulture, maraîchage)
- Cultures principales : céréales, maïs, colza

QUALITÉ DE L'EAU

- Problématique principale : phytosanitaires
- Concentration en nitrates : moyenne 12 mg/l entre 2014 et 2018
- Concentration en phytosanitaires : plusieurs molécules supérieures à 0,1 µg/l dans les eaux superficielles et souterraines

MASSE D'EAU

- Captage dans la nappe alluviale
- Production annuelle de 9 Mm³ pour 120 000 habitants
- 3 captages prioritaires « Grenelle »

CONTACTS

Claire CALANDRE (Orléanaise des Eaux):

claire.calandre@lyonnaise-des-eaux.fr

Benoît LOUCHARD (CA 45):

benoit.louchard@loiret.chambagri.fr

Franck PARÉ (Mairie d'Orléans):

fpare@ville-orleans.fr



Historique de la démarche de protection des captages

1999 : Signature de la 1ère convention tripartite entre la CA 45, la mairie d'Orléans et l'Orléanaise des Eaux

2012 : Finalisation de l'étude AAC suite au classement « Grenelle » des captages

2013 : Signature de l'arrêté de la délimitation ZSCE

2014 : Signature de la 4e convention tripartite et du Contrat Territorial avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'animation du plan d'action sur l'aire d'alimentation des

2019: Intégration du CT de l'AAC du val d'Orléans dans le CT du Dhuy Loiret (2016-2020)couvrant tout le SAGE

Descriptif des actions

Actions agricoles :
Conseil individuel : suivis agronomiques, diagnostic pollutions ponctuelles et diffuses

Conseil collectif: bulletins d'information, réseau de Reliquats Sortie Hiver, essais,

Actions non agricoles:

- Sensibilisation pratiques alternatives de désherbage communal, sensibilisation des jardiniers amateurs (via les jardineries entre autres)
- Communication: organisation de circuits de visites, communiqués de presse, bulletins d'information

Connaissance du milieu :

- Suivi de la qualité de l'eau souterraine et superficielle
- Outil « Phytoscope » : Modélisation des transferts des produits phytosanitaires dans

Acteurs impliqués

- Ville d'Orléans: maître d'ouvrage
- Chambre d'Agriculture du Loiret : coordination et animation du plan d'action, rédaction de bulletins hydrologiques
- Suez (à travers sa marque Orléanaise des Eaux) : suivi de la qualité de l'eau
- Etablissement public Loire: maître d'ouvrage du CT Dhuy Loiret

Intérêts du partenariat

- Convention tripartite ancienne: vision commune entre les partenaires pour instaurer une dynamique territoriale basée sur le volontariat
- Co-construction du plan d'action, actions de communication pour impliquer l'ensemble des acteurs du territoire

Bilan des actions

- 5 journées de visites organisées depuis 2012
- Emergence du Contrat Territorial : réunions de sensibilisation, bulletins d'informations
- Prise de contact avec l'ensemble des agriculteurs
- Communication sur la qualité de l'eau du territoire auprès de tous les acteurs (bulletins, visites...)
- Bonne participation des acteurs aux journées de démonstration (1/an/acteur)
- Elargissement du programme d'actions à un territoire plus vaste











Historique de la démarche

L'eau potable distribuée depuis les 3 captages du Val à une partie de la Métropole Orléanaise (150 000 habitants, 5 millions de m³ d'eau par an) a été identifiée, au début des années 90, comme une ressource vulnérable, sujette à des contaminations récurrentes, notamment par les produits phytosanitaires.

En 1994, les périmètres de protection de ces 3 captages Orléanais (Bouchet, Gouffre, Theuriet) ont été définis par un hydrogéologue agréé. Le périmètre de protection rapprochée, d'une surface de 1100 ha, comptait près de 900 ha de surface agricole, partagés entre cultures de plein champ, pépinières et horticulture, vergers et maraîchage sous serre. Afin de concilier la protection de la ressource en eau et le développement de cette activité agricole qui emploie plus de 300 personnes, l'hydrogéologue agréé a préconisé la mise en place d'un partenariat avec la profession agricole, pour mettre en œuvre de bonnes pratiques destinées à réduire les risques de pollutions ponctuelles. Il est à noter le caractère précurseur et innovant de cette démarche qui a permis de développer un travail partenarial pour des acteurs qui n'avaient pas l'habitude d'œuvrer ensemble dans ce domaine.

Depuis 1999, la Chambre d'Agriculture du Loiret, l'Orléanaise des Eaux (auparavant Lyonnaise des Eaux) et la Mairie d'Orléans travaillent ensemble pour la protection de la ressource en eau. De nombreuses opérations ont été menées dans le cadre de ce partenariat sur le périmètre de protection rapprochée des captages du Val. Quatre conventions tripartites ont été signées entre 1999 et 2017.

Périmètre d'action de la convention tripartite



La zone d'intervention (périmètre en noir) correspond au périmètre de protection rapprochée des captages Grenelle du Val d'Orléans. Au total, le territoire s'étend sur 1 100 ha.

Les trois partenaires historiques de la convention tripartite



Financement des actions

Les dépenses liées à l'animation de la convention tripartite sont réparties équitablement entre les trois partenaires, le coût annuel de fonctionnement est de l'ordre de 9 000 €.Les dépenses spécifiques, liées à l'animation et la réalisation des travaux mis en œuvre sur le territoire pour préserver la qualité de l'eau, ont été financées à la fois par les collectivités, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et les partenaires, pour un montant total d'environ 530 000 € TTC sur une période de 18 ans.

Bilan des actions menées de 2000 à 2017

Première convention (2000-2005)

- → Recrutement d'un animateur (Chambre d'Agriculture du Loiret) pour accompagner les agriculteurs, les informer et leur apporter des conseils,
- → Réalisation d'un inventaire des exploitations agricoles et d'un diagnostic des pratiques,
- → Elaboration d'un **plan d'action** pour diminuer les risques de pollutions ponctuelles de l'eau,
- → Mise en place d'un dialogue entre les partenaires et les agriculteurs de la zone,
- → Mise en place d'une collecte des emballages vides et des produits phytosanitaires non utilisables,
- → Réalisation d'analyses sur les eaux superficielles et création d'un bulletin hydrologique de suivi,
- → Formation des personnels communaux sur les bonnes pratiques à respecter concernant les produits phytosanitaires et création d'une plaquette d'information des particuliers pour les jardiniers amateurs,
- Un budget de 300 000 € TTC dont 175 000 € à la charge des 3 partenaires et 125 000 € d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la région Centre et de l'Etat.

Deuxième convention (2006-2011) et troisième convention (2011-2013)

- → Poursuite de l'animation et de la communication auprès des agriculteurs,
- → Accompagnement des mesures prescrites par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de 2006 en mettant sur pied une mission d'assistance technique pour faciliter la mise en œuvre des travaux de préservation des ressources en eau,
- → **Mise à jour** des diagnostics d'exploitation, **création de conventions individuelles** entre la collectivité et les tiers,
- → Financement et suivi de la réalisation des travaux de préservation des ressources (comblement de forages, réhabilitation de têtes de forages, sécurisation d'aires de stockages d'engrais, neutralisation de cuves hydrocarbures et sécurisation des stockages d'hydrocarbures),
- → Lancement de la démarche d'acquisition foncière qui permet de maintenir une agriculture péri urbaine dans les périmètres de protection et de l'associer à la protection de la ressource en eau. Depuis 2009, 37ha ont été acquis par la Mairie d'Orléans, dont 8ha loués à une association d'insertion par le maraîchage et 20ha, loués à un pépiniériste/producteur de fleurs,
- → Lancement de la **démarche Bassin d'Alimentation des Captages** suite au classement Grenelle des 3 captages du Val,
- → Ces opérations ont mobilisé un budget de 220 000 € TTC répartis entre les partenaires et les aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Quatrième convention (2014-2017)

- → Suivi de la mise en œuvre du **contrat territorial pollutions diffuses** sur le Périmètre de Protection Eloignée des captages du Val,
- → Animation des journées d'échanges sur la thématique de la préservation des ressources en eau.

Bilan des actions menées de 2000 à 2017

				Actions menées	s de 2000 à 2017			
Première convention	Recrutement d'un animateur (Chambre d'Agriculture du Loiret) pour accompagner les agriculteurs, les informer et leur apporter des conseils,	Réalisation d'un inventaire des exploitations agricoles et d'un diagnostic des pratiques,	Elaboration d'un plan d'action pour diminuer les risques de pollutions ponctuelles de l'eau,	Mise en place d'un dialogue entre les partenaires et les agriculteurs de la zone,	Mise en place d'une collecte des emballages vides et des produits phytosanitaires non utilisables,	Réalisation d'analyses sur les eaux superficielles et création d'un bulletin hydrologique de suivi,	Formation des personnels communaux sur les bonnes pratiques à respecter concernant les produits phytosanitaires et création d'une plaquette d'information des particuliers pour les jardiniers amateurs,	Un budget de 300 000€ TTC dont 175 000 € à la charge des 3 partenaires et 125 000 € d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la région Centre et de l'Etat.
Seconde et troisième convention	Poursuite de l'animation et de la communication auprès des agriculteurs,	Accompagnement des mesures prescrites par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de 2006 en mettant sur pied une mission d'assistance technique pour faciliter la mise en œuvre des travaux de préservation des ressources en eau,	Mise à jour des diagnostics d'exploitation, création de conventions individuelles entre la collectivité et les tiers,	Financement et suivi de la réalisation des travaux de préservation des ressources (comblement de forages, réhabilitation de têtes de forages, sécurisation d'aires de stockages d'engrais, neutralisation de cuves hydrocarbures et sécurisation des stockages d'hydrocarbures),	Lancement de la démarche d'acquisition foncière qui permet de maintenir une agriculture péri urbaine dans les périmètres de protection et de l'associer à la protection de la ressource en eau. Depuis 2009, 37ha ont été acquis par la Mairie d'Orléans, dont 8 ha loués à une association d'insertion par le maraîchage et 20 ha, loués à un pépiniériste/producteur de fleurs,	Lancement de la démarche Bassin d'Alimentation des Captages suite au classement Grenelle des 3 captages du Val,	Ces opérations ont mobilisé un budget de 220 000 € TTC répartis entre les partenaires et les aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.	
Quatrième convention	Suivi de la mise en œuvre du contrat territorial pollutions diffuses sur le Périmètre de Protection Eloignée des captages du Val			Animation des journées d'échanges sur la thématique de la préservation des ressources en eau				

Des actions complémentaires :

En parallèle des actions engagées dans le cadre de la quatrième convention, de nouvelles actions de préservation de la ressource en eau ont été développées sur le territoire :

Le contrat territorial des captages du Val d'Orléans (2014-2018)

Il s'agit d'un programme de 23 actions, déclinées en 5 volets (agricole, communal, jardinerie, particuliers et suivi de la qualité) qui doit permettre le maintien de la bonne qualité des eaux souterraines en agissant sur les pollutions diffuses. C'est un contrat de 5 ans avec un budget de **251 000 € TTC**, financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), l'Orléanaise Des Eaux (ODE), la Chambre d'Agriculture du Loiret (CA 45) et la commune d'Orléans. Le périmètre concerne 9 communes et 6500 ha.

Le contrat territorial Dhuy Loiret (2016-2020)

Dans la continuité et en complément du contrat territorial des captages du Val d'Orléans, il s'agit également d'un programme d'actions préventives volontaires engagées pour préserver la qualité de l'eau sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret. Il est décliné en 3 volets (milieux aquatiques, zones humides, pollutions diffuses). La Chambre d'agriculture porte le volet pollutions diffuses dont le but est de prévenir tout risque de pollutions diffuses et ponctuelles par les nitrates et les produits phytosanitaires. Il est prévu un budget de 550 000 € TTC pour ces actions. Le périmètre concerne 21 communes et 29200 ha.

Aujourd'hui, les perspectives

La gestion de l'eau compétence de la Métropole d'Orléans

En application des lois « NOTRE » et « MAPTAM », Orléans Métropole est désormais gestionnaire de la compétence eau potable sur les 22 communes de son territoire. Au vu des bénéfices apportés par l'ancienne convention tripartie et de son caractère précurseur, une réflexion est en cours pour **étudier le développement d'un outil similaire**, qui permettrait de faciliter les actions de préservation de la ressource en eau sur le territoire métropolitain.

Vos contacts pour la convention tripartite des captages du Val





LOCALISATION

✓ Yvelines, Ile-de-France

SUPERFICIE

Ensemble de l'AAC : 9900 ha
 Zone Prioritaire : 4571 ha
 SAU en Zone Prioritaire : 1495 ha

NOMBRE D'AGRICULTEURS

√ 42 exploitants en zone prioritaire, 60 sur toute l'AAC

CONTEXTE AGRICOLE

- ✓ Grandes Cultures, légumes, maraîchage
- ✓ Cultures principales : céréales, colza, maïs

QUALITÉ DE L'EAU

- Problématique principale : nitrates et phytosanitaires
- Concentration en nitrates: inférieure à 30 mg/l (mélange eaux brutes) suite au procédé de Géofiltration®; supérieure à 50 mg/l pour certains forages
- Concentration en phytosanitaires : Plusieurs molécules supérieures à 0,1 μg/l

MASSE D'EAU

- Eau souterraine : nappe aquifère de la Craie en connexion avec celle des alluvions de Seine
- 40 forages: production annuelle de 30 Mm³ pour 500 000 habitants
- captages prioritaires au titre du SDAGE et Conférence Environnementale : ressource stratégique

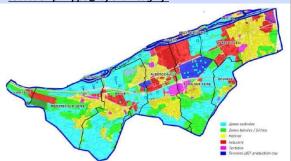
CONTACTS

✓ Laetitia CHEGARD (Suez Eau France):

laetitia.chegard@suez.com

✓ Sébastien PHILIPPE(CA IDF):

sebastien.philippe@idf.chambagri.fr



Historique de la démarche de protection des captages

2009 : Etude de délimitation de l'aire d'alimentation de captage

2012 : Ouverture de contrats MAET et partenariat avec le GAB Ile-de-France (Agriculture Biologique)

2015 : Convention signée entre Suez et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

2017: Partenariat avec la Chambre d'Agriculture Ile de France

Descriptif des actions

Modélisations hydrogéologiques :

- Délimitation d'une Zone Prioritaire d'Action contribuant à 98% en grande majorité à l'alimentation du captage et représentant 40 % de la surface totale de l'AAC
- Modélisation des flux de nitrates et de leurs temps de transfert dans la nappe

Actions en agriculture biologique:

- Baux ruraux environnementaux pour l'installation d'agriculteurs biologiques
- Création d'une légumerie approvisionnant les restaurations collectives en légumes bio
- Formations sur l'utilisation d'outils alternatifs de désherbage, réunions d'information sur les filières de ventes bio, organisations de journées d'échanges entre des agriculteurs conventionnels et des agriculteurs biologiques.

Animation agricole en partenariat avec la CA :

- Diagnostic d'exploitations agricoles
- Conseil individuel en partenariat avec les prescripteurs (coop, CETA, CA)
- Journées techniques de sensibilisation à des pratiques de désherbage alternatif
- Réseau reliquats azotés

Animation non agricole:

- Suivi des risques liés aux pollutions des sites industriels
- Sensibilisation des industriels aux impacts sur la qualité de l'eau

Acteurs impliqués

- Suez : propriétaire du champ captant, coordination du plan d'action
- Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France : animation du volet agricole non biologique
- · GAB Ile-de-France: animation du volet agriculture biologique

■ Intérêts du partenariat

Valorisation des résultats de la modélisation hydrogéologique :

 Outil d'animation agricole : zonage du plan d'action selon la vulnérabilité du milieu, définition d'indicateurs et d'objectifs concrets au service de la concertation du plan d'action agricole

Bilan des actions

- Objectifs de qualité de l'eau : concentrations inférieures à 25 mg/l pour les nitrates et 0,0 5 μ g/l pour chaque molécule phytosanitaire (0,25 μ g/l pour la somme des pesticides)
- Programme d'action centré sur 40% de la surface totale de l'AAC
- 4 agriculteurs installés en Agriculture biologique : 130 ha en Zone Prioritaire (9 % de la SAU)













LOCALISATION

✓ Var, PACA

SUPERFICIE

- Ensemble du bassin versant : 46 800 ha
- SAU du bassin versant : 7834 ha (17% de la surface totale)
- 80% de la surface occupée par la forêt

NOMBRE D'AGRICULTEURS

483 exploitations agricoles

CONTEXTE AGRICOLE

- Viticulture sur plus de 50% de la SAU totale
- 2/3 de la SAU viticole en AOP « Coteaux Varois en Provence »

OUALITÉ DE L'EAU

- Problématique principale : phytosanitaires
- Concentration en phytosanitaires : glyphosate, AMPA, régulièrement supérieurs à 0,1 μg/l

MASSE D'EAU

- Eau superficielle
- Production annuelle de 11 Mm³ pour 400 000
- Captage prioritaire Grenelle, en programme d'action ZSCE depuis 2012.

CONTACTS

Didier DUSART (Veolia):

didier.dusart@veolia.com

Gisèle VENTRE(CA Var):

gisele.ventre@var.chambagri.fr



Historique de la démarche de protection des captages

1992 : Arrêté de DUP pour la délimitation de périmètres de protection des captages 2005 : Début de la démarche de protection du bassin versant : diagnostic, suivi de la qualité de l'eau et sensibilisation des acteurs

2010 : Classement « Grenelle » et arrêté de délimitation ZSCE

2012 : Arrêté de programme d'action ZSCE

2015 : Signature du Contrat de Rivière Caramy/Issole

Descriptif des actions

Actions agricoles:

- Accompagnement pour évolution des stratégies de désherbage : conseil technique individuel, communication, journées de démonstration de matériel de travail du sol,...
- Développement de l'Agriculture Biologique
- Réduction des pollutions ponctuelles : aires de de lavage ou remplissage collectives et individuelles (diagnostic, accompagnement, mise aux normes)

Actions non agricoles:

- Plan de désherbage communal, sensibilisation du grand public pour l'usage de produits phytosanitaires
- Accompagnement des gestionnaires d'infrastructure (SNCF, Escota, Conseil Départemental 83) pour la réduction du désherbage chimique
- Action auprès des distributeurs de produits phytosanitaires : sensibilisation, relevés de ventes, etc.

Acteurs impliqués

- Métropole Toulon Provence Méditerranée : maître d'ouvrage, suivi de la qualité de
- Syndicat Mixte de l'Argens (SMA): porteur du Contrat de Rivière Caramy/Issole
- Chambre d'Agriculture du Var : animation du volet agricole
- Veolia: production d'eau potable, traitement de l'eau brute, suivi de la qualité de l'eau
- FREDON PACA: plan de désherbage communal
- Bio de Provence: sensibilisation des particuliers

Intérêts du partenariat

- Echange d'informations et de données : suivi de la qualité de l'eau par Veolia
- Sensibilisation des acteurs non agricoles pour l'utilisation de produits phytosanitaires

Bilan des actions agricoles

- 25% de la SAU viticole engagée en MAEt réduction d'herbicides en 2014 (900 ha)
- 10% de la SAU convertie en Agriculture Biologique
- 20 investissements en matériel alternatif à la lutte chimique en 2014
- 4 Investissements en aires de lavage/remplissage collectives
- Amélioration globale de la qualité de l'eau, réduction du nombre de pics d'AMPA















LOCALISATION

✓ Sainteny – Saint-Germain sur Sèves, Manche

SUPERFICIE

- AAC : 2 300 ha dont 2 000 ha de SAU
- Zone d'action : 2 000 ha dont 1 750 de SAU
- Périmètre de protection rapprochée : 400 ha

NOMBRE D'AGRICULTEURS

√ 35 exploitants

CONTEXTE AGRICOLE

- ✓ Zone d'élevage
- Cultures principales : prairie, maïs ensilage, céréales

QUALITÉ DE L'EAU

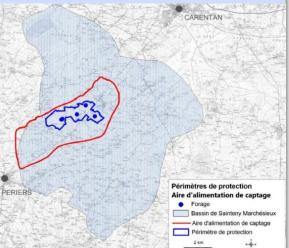
- Problématique principale : phytosanitaires
- ✓ Concentration en nitrates : inférieure à 25 mg/l
- Concentration en phytosanitaires : déséthyl-atrazine proche de à 0,1 μg/l

MASSE D'EAU

- Eau souterraine, 30 à 40 ans de temps de transfert
- 2 Captages prioritaires « Grenelle »: phyto et ressource stratégique

CONTACTS

- ✓ Claude MAISONNEUVE (SdEau50) : sdeau50.accueil@sdeau50.fr
- ✓ Mickaël HAMEL (SDeau50) : mhamel@sdeau50.fr
- ✓ Fabien OLIVIER (CA 50) : folivier@manche.chambagri.fr



Historique de la démarche de protection des captages

1993 : Début de la démarche de partenariat entre le SYMPEC et la Chambre d'agriculture pour réaliser des suivis agronomiques

2008 : Réactualisation de l'arrêté de DUP

2009: Mise en place de MAET

2010 : Classement « Grenelle » et début de la démarche AAC

2012: Plan d'action AAC validé

2019: Evaluation du programme d'actions et diagnostics fourragers

Descriptif des actions

 $R\'eglementation \ dans \ le \ p\'erim\`etre \ de \ protection \ rapproch\'ee \ « \ sensible \ » \ du \ captage \ (70 \ ha) :$

Maintien ou remise en herbe

- Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Limitation de la fertilisation (120 kg/ha)
- Limitation du pâturage (1,4 UGB/ha)

Démarche volontaire sur l'ensemble de l'AAC, 18 actions dont 11 sur l'aspect agricole :

- $\bullet \quad \hbox{Conseil agronomique (fertilisation, phytosanitaire, rotation, couverture \ hivernale, ...)},$
- Evolution de systèmes (agriculture biologique, herbe)
- Optimisation de la fertilisation (analyses effluents, sol et reliquats, Jubil®,...)
- Phytosanitaires (MAET/MAEC, démonstrations,...)

Acteurs impliqués dans le programme d'actions

- SdEau50: Maître d'ouvrage
- SdEau50 (Syndicat départemental de l'eau de la Manche): animation de la démarche de protection de la ressource en eau
- Chambre d'Agriculture de la Manche : animation agricole du programme d'action et suivi agronomique
- · ABN: diagnostic conversion
- SAUR: production d'eau potable, traitement de l'eau brute, transport d'eau
- AASIVIK –IDEA: évaluation du programme d'actions

Intérêts du partenariat

- Mise à profit des références de la CA au service de la démarche
- Co-construction du plan d'action avec les agriculteurs
- Démarche de confiance entre la collectivité et l'exploitant: connaissance des pratiques par le SdEau50 et conseil individuel pour les exploitants

■ Bilan des actions agricoles

- 33 exploitants sur 35 participent à la démarche
- 12 % de parcelles en bio (2,5 % en 2008)
- Amélioration des pratiques de fertilisation depuis 30 ans (85 % de bilans équilibrés)
- Maintien de l'assolement à 60 %















LOCALISATION

✓Indre, Centre – Val de Loire Région Champagne Berrichonne

SUPERFICIE

- Surface totale de l'AAC: 7 100 ha (non validée)
- SAU de l'AAC: 4 542 ha
- √ 5 communes concernées

NOMBRE D'AGRICULTEURS

√ 53 exploitants agricoles

CONTEXTE AGRICOLE

- ✓ Grandes cultures
- Cultures principales: colza, blé, orge, tournesol

QUALITÉ DE L'EAU

- ✓ Problématique Nitrates
- Concentration en nitrates :44,2 mg/l en moyenne sur 2018
- Concentrations en phytosanitaires : traces de métabolites d'atrazine, trichloréthylène

MASSE D'EAU

- Eau souterraine principalement
- Aquifère calcaire, réseau karstique (infiltration forte)
- ✓ Caractère stratégique (75 000 habitants desservis)

CONTACTS

✓ Stéphane RAVEAU (Châteauroux Métropole)

stephane.raveau@chateauroux-metropole.fr

✓ Annie LE GALL & Adrien VALENTIN (CA36)

annie.legall@indre.chambagri.fr

adrien.valentin@indre.chambagri.fr



Historique de la démarche de protection des captages

Depuis 2004: Mise en place d'un suivi agronomique annuel sur le Périmètre de Protection Eloigné (PPE) du captage

2008 : Mise en place de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

2008: DUP des périmètres de protection du captage (PPC)

2009 : Classement du captage prioritaire Grenelle et début de l'étude AAC

2016: Nouvelle DUP des périmètres de protection du captage (avec étude d'impact)

Descriptif des actions

Actions agricoles :

- Optimisation de la fertilisation azotée (conseil prévisionnel de fertilisation azotée Scan-azote, Azofert, reliquats azotés, pilotage en cours de végétation avec l'outil N-tester,...)
- · Conseils agronomiques (fertilisation, rotation, interculture,...)
- Réseau de reliquats azotés et suivi biomasse de colza
- Accompagnement sur la mise en œuvre du référentiel des objectifs de rendement
- Modélisation de la lixiviation des nitrates
- Synthèse annuelle des pratiques agricoles à la collectivité
- Expérimentation sur des problématiques spécifiques : localisation du programme SOLINAZO sur la zone

Actions non agricoles:

- Sensibilisation des acteurs en comité de pilotage (fréquence moindre depuis quelques années
- PCAE

Acteurs impliqués

- Maître d'ouvrage: Châteauroux Métropole
- Financeurs: Châteauroux Métropole
- Partenaires: ARS, DDT, Chambre d'agriculture

■ Intérêts du partenariat

- Suivi pluriannuel depuis 2004 des pratiques culturales au sein du PPE
- Mise en place d'actions volontaires et efficaces auprès des agriculteurs
- Mise à profit des références CA36 au service de la démarche

■ Bilan des actions agricoles

- 80% de la SAU du PPE en suivi agronomique
- Amélioration des pratiques de fertilisation azotée
- Dynamique de longue date











LOCALISATION

✓ Seine-et-Marne, Ile-de-France

SUPERFICIE

- Zone Prioritaire: 63 800 ha
- SAU en Zone Prioritaire: 31 100 ha

NOMBRE D'AGRICULTEURS

263 exploitants

CONTEXTE AGRICOLE

- Grandes cultures
- Cultures principales : céréales, betterave, colza, maïs

QUALITÉ DE L'EAU

- Problématique principale : phytosanitaires
- ✓ Concentration en nitrates : entre 25 et 37 mg/l
- ✓ Concentration en phytosanitaires : pics supérieurs à 0,1 μg/l pour plusieurs molécules et 0,5μg/l pour la somme des pesticides

MASSE D'EAU

- Eau souterraine : nappe des calcaires de Champigny
- Production annuelle de 22,9 Mm³
- √ 3 captages prioritaires « Grenelle » et 2 captages prioritaires au titre du SDAGE Seine Normandie

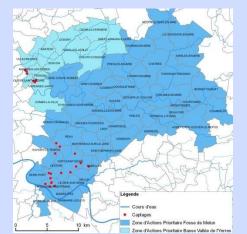
CONTACTS

✓ Agnès TANG (VEOLIA):

agnes.tang@veolia.com

Antsiva RAMARSON (CRA IDF):

antsiva.ramarson@idf.chambagri.fr



Historique de la démarche de protection des captages

2008 à 2011 : Arrêtés de DUP pour la délimitation de périmètres de protection des

2008 à 2011 : Etude de vulnérabilité, diagnostic des pressions et définition de la Zone Prioritaire d'Actions

2012 à 2013 : Construction du plan d'actions

2014 : Validation du plan d'actions, signature des contrats d'objectifs, arrêté ZSCE

2014 à 2018 : Mise en œuvre du plan d'actions axé sur quatre volets (agricole, industriel, urbain, qualité de l'eau)

2019: Année de transition pour préparer la reconduction du plan d'actions

2020 à 2025 : Reconduction du plan d'actions recentré sur deux volets (agricole, qualité de l'eau)

Descriptif des actions

Délimitation d'une Zone Prioritaire d'Actions :

Modélisation hydrodynamique réalisée par l'Ecole des Mines de 2010 à 2013 : délimitation d'une Zone Prioritaire correspondant à 90% de l'alimentation des captages, pour 26% de la surface totale de l'AAC

Animation du plan d'actions :

- Actions agricoles : accompagnement à la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, développement de cultures à bas niveau d'intrants, développement de projets de territoire, observatoire de pratiques, promotion de l'Agriculture Biologique
- Amélioration de la connaissance de la nappe et suivi de la qualité de l'eau

Acteurs impliqués

- SUEZ Eau du Sud Parisien, VEOLIA, SEDIF (Syndicat des Eaux d'Ile de France) : propriétaires des captages prioritaires concernés, maîtres d'ouvrage
- Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France : animation du volet agricole
- AQUI'Brie: animation du volet qualité de l'eau

Intérêts du partenariat

- Partenariat entre trois producteurs d'eau public et privés pour piloter la démarche AAC
- Animation d'un plan d'actions sur une surface très étendue : 640 km², dont 31 100 ha de surface agricole
- Déploiement d'une démarche multi-acteurs

Bilan du volet agricole du plan d'actions 2014-2018

- 60 % des exploitations sensibilisées grâce à :
 - ➤ 250 rendez-vous individuels
 - ➤ 60 animations collectives (tours de plaine, formations, réunions techniques)
- Réduction de 9 % de l'IFT du groupe de référence (échantillon représentatif du secteur)
- 3,7 % de la SAU en MAEC réduction de phytosanitaires
- 3,2 % de la SAU en Agriculture Biologique

















40% réalisés par les CA*

Les clés de réussite:

- Connaître finement les exploitations agricoles et les systèmes de cultures en place
- Connaître & mobiliser le territoire
- Établir un constat partagé des pressions et émissions agricoles

AAC de Soulangis (18):

Cartographie des enjeux d'un territoire, validée par les agriculteurs. La carte croise les enjeux topographiques, géologiques, pédologiques et agricoles de cette AAC pour des actions ciblées.

ELABORER UN PLANEN EN CONCERTATION

Les clés de réussite :

- Prendre en compte les dimensions techniques, économiques et sociales des agriculteurs et des acteurs en présence
- Réussir la concertation avec l'implication de tous les membres du COPIL
- Élaborer des actions spécifiques et adaptées au territoire
- Déterminer des indicateurs partagés et pertinents vis-à-vis du contexte local

D'ACTIONS

36% réalisés par les CA*

AAC Airon de Saint Vaast (62) :

Programme Eau et Agriculture qui a permis de notifier des MAEC spécifiques et d'engager les agriculteurs individuellement ou en groupes vers la réduction de phyto, et l'agriculture biologique. Test de l'outil Co-clik'eau (Inra) qui a confirmé les actions établies par le COPIL.



ANIMER UN TERRITOIRE ENGAGER DES PROJETS

450 conseillers qualité de l'eau & territoire



Les clés de réussite :

- Concilier l'enjeu de la qualité de l'eau et les intérêts des différents acteurs
- Prendre appui sur les initiatives et dynamiques existantes
- Travailler en partenariat et en transversalité

AAC d'Herpenty (37):

Intervention de la CA 37 pour orienter les mesures compensatoires environnementales de la LGV Sud Europe Atlantique sur des zones à enjeu eau. Objectif : concilier biodiversité, qualité de l'eau et maintien de l'agriculture sur le même territoire.

60% réalisés

par les CA*



MOBILISER LES AGRICULTEURS

AAC do Drian

AAC de Brienon (89) :

Pilotage dynamique des actions via un tableau de bord faisant le lien entre pratiques agricoles et résultats obtenus à l'aide d'indicateurs simples, robustes et observables. Permet de réorienter le plan d'actions si besoin.



- Un accompagnement de proximité
- Concilier exigences de qualité de l'eau et réalités des exploitations agricoles
- Mobiliser les agriculteurs et opérateurs agricoles

DÉVELOPPER DES FILIÈRES ECONOMIQUES

les CA partenaires de 2/3 des PAT

Les clés de réussite :

- Connaître l'offre, les circuits de distribution, les lieux de transformation
- Engager les agriculteurs et la collectivité vers des débouchés pérennes
- Concilier différents enjeux : alimentation, économie circulaire, énergie

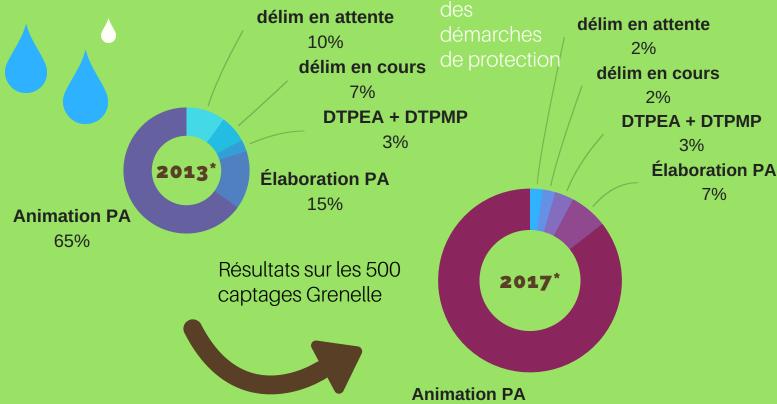
Gatichanvre (IDF):

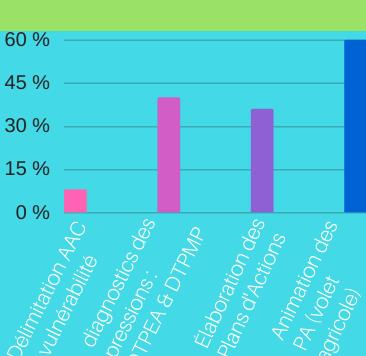
Superposition du bassin de production (+ de 1000 ha) avec 2AAC Intérêts: reliquat post récolte faible (azote) et zéro phyto y compris glyphosate. Prise de risques des agriculteurs soutenue par l'AESN.

L'EAU POTABLE EN FRANCE*

34 000 captages 4811 captages abandonnés entre 1998 et 2008 1958 en raison de la qualité de l'eau dont 18,3% à cause des nitrates et/ou phytosanitaires Objectif: 1000 captages prioritaires 1000 programmes d'actions

PROGRESSION **EN 4 ANS**





L'ACTION des Chambres d'agriculture

- Toutes les Chambres mobilisées sur l'enjeu qualité de l'eau
- Des élus impliqués localement

86%

+ de 200 ingénieurs concernés : animateurs & conseillers spécialisés captages

Diagnostics :

DTPEA, DTPMP Diag d'exploitation Diag corps de ferme NOS COMPÉTENCES

Technique: individuel et collectif Agronomie, pédologie, machinisme, réglementation, etc Changement de pratiques & re-conception du

- système de cultures
- Ingénierie territoriale : Dynamiques collectives

Projets transversaux et multi-partenariaux Filières: sourcing, études de marché, structuration de l'offre et outils de transformation Foncier, outils de planification (PLUi, SCOT)

Appui à la gouvernance :

Concertation, médiation, dialogue territorial

- Un réseau d'établissements publics présents sur tout le territoire à l'échelon local
- Travail au quotidien avec les agriculteurs et ancrage territorial
- Des équipes pluridisciplinaires
- Des partenariats locaux : recherche, instituts techniques, autres réseaux de développement agricole

Chiffres:

- * données enquête APCA 2017
- **Abandons de captages d'eau potable-Bilan Février 2012-secrétariat d'état chargé de la santé

Abréviations :

CA = Chambres d'agricultures - PA = Plans d'actions - AAC = Aire d'Alimentation de Captages - DTPEA: Diagnostic Territorial des Pressions et Agricoles







CONTACT

Chambre d'agriculture :
Titre:
Nom:
moil:

Téléphone :